

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Reforme-du-lycee-et-du-bac-le-chantier-est-lance>



école & société

# Réforme du lycée et du bac : le chantier est lancé

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 8 novembre 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le président l'avait annoncé. Le bac va changer à partir de la session 2021. Le ministre Blanquer a donc ouvert en novembre 2017 ce chantier, en confiant à Pierre Mathiot (Professeur des universités en sciences politiques) une mission sur ce sujet sensible.

Dans un premier temps, il est prévu une séquence d'auditions des différents acteurs du lycée et de l'enseignement supérieur et quelques déplacements dans des académies ou à l'étranger.

Dans un deuxième temps, M. Mathiot rédigera un rapport à destination du ministre dans lequel il détaillera les contours d'une réforme.

En déclarant à Educpro.fr « *je n'ai pas accepté cette responsabilité pour faire des ajustements techniques ici ou là* » et, dans le même article, « *dans l'enjeu de la réforme du bac et du lycée, il y a celui de l'égalité des chances (...) car, on le sait bien, le lycée dans son fonctionnement actuel est reproducteur d'inégalités.* »(1), M. Mathiot dévoile son objectif. Il est ambitieux.

Il s'agit bien de faire évoluer le bac et le lycée pour le rendre plus juste et en faire un outil utile aux lycéens dans la perspective de leur projet d'étude post bac.

L'obtention du bac ne peut plus être le seul objectif terminal du lycée.

De fait, 90 % des bacheliers généraux ou technologiques poursuivent leurs études.

On peut regretter que ce chantier s'ouvre alors qu'une réforme de l'affectation dans l'enseignement supérieur est en projet bien avancé.

Il va nécessairement falloir articuler les propositions sur le lycée et le bac avec ce qu'a décidé la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière d'orientation.

Il n'empêche que le SE-Unsa répondra bien évidemment présent à la sollicitation de M. Mathiot pour y faire avancer ses mandats sur le bac, le lycée et le continuum bac-3 / bac +3.

(1)[Article d'Erwin Canard du 31/1/2017 sur Educpro.fr](#)